

date de convocation: 15 juin 2023
Nombre de Conseillers :
 En exercice: 18
 présents : 13
 votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,	
Etaient présents	Régis DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Alain ARNULF, Esther DECANTE, Marie-France DIDIER, Jean Michel DOMENECH, adjoints, Jean-Pierre BORDERIEUX, Franck DELAPORTE, Catherine DUCASTEL, Hervé DUCAT, Christian MARI, Lucien SOKPOLI
Absents excusés	Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Caroline GUIEBA, Nadia BECHIKHI, Emily THIBOT
Pouvoirs	Jocelyne MARCHAND à Régis DAGRON, Valérie EMPIS à Marie-France DIDIER, Nadia BECHIKHI à Jean-Pierre BORDERIEUX, Caroline GUIEBA à Christophe SIMON
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Thomas CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023/23 FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES CARTES IMAGINE'R 2023/2024 LYCEENS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFERENTE AVEC TRANSDEV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 M. Ducat, Conseiller Municipal Délégué, informe qu'il est opportun de reconduire l'aide aux familles pour le financement de la carte IMAGINE R des lycéens qui ne bénéficie d'aucune aide régionale, ce, afin de faciliter la mobilité des jeunes (aide communale mise en place pour la 1^{ère} fois en 2017 pour l'année scolaire 2017/2018).

La participation communale par carte s'articule comme suit :

Coût prévisionnel de la carte : 373 €

Dont Frais de dossier : 8 €

Prise en charge communale 50 €

Coût résiduel prévisionnel famille : $323 + 8 = 331$ €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation communale à hauteur de 50 € par carte IMAGINE'R acquise par les lycéens de la commune pour l'année scolaire 2023/2024,
- **RAPPELLE** que cette participation de la commune concerne les lycéens résidant à Livry sur Seine et scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat,



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2023

date de convocation: 15 juin 2023
Nombre de Conseillers :
En exercice: 18
présents : 13
votants : 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois juin, à vingt heures trente, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire,	
Etaient présents	Régis DAGRON, Maire, Christophe SIMON, Alain ARNULF, Esther DECANTE, Marie-France DIDIER, Jean Michel DOMENECH, adjoints, Jean-Pierre BORDERIEUX, Franck DELAPORTE, Catherine DUCASTEL, Hervé DUCAT, Christian MARI, Lucien SOKPOLI
Absents excusés	Jocelyne MARCHAND, Valérie EMPIS, Caroline GUIEBA, Nadia BECHIKHI, Emily THIBOT
Pouvoirs	Jocelyne MARCHAND à Régis DAGRON, Valérie EMPIS à Marie-France DIDIER, Nadia BECHIKHI à Jean-Pierre BORDERIEUX, Caroline GUIEBA à Christophe SIMON
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Thomas CLEMENT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2023/22 FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES CARTES IMAGINE'R 2022/2023 COLLEGIENS ET SIGNATURE DE LA CONVENTION AFFERENTE AVEC TRANSDEV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

M. Ducat, Conseiller Municipal Délégué, informe que le Conseil Départemental de Seine et Marne participe au financement de cette carte dont le coût pour les parents devrait être ramené à 98 € par an.

La participation communale par carte s'articule comme suit :
Coût de la carte : 98 € compris les frais de dossier.

M. Ducat, après avis de la Commission Scolaire, propose de maintenir la prise en charge communale par carte IMAGIN'R à hauteur de 45 €.
Le coût résiduel famille sera de 53 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** la participation communale par carte IMAGINE'R acquise par les collégiens de la commune pour l'année scolaire 2023/2024 à hauteur de 45 €,
- **RAPPELLE** que cette participation de la commune concerne les collégiens résidant à Livry sur Seine et scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat,